

# Compte rendu de séance du 19 octobre 2017

Convocation du 11 octobre 2017

L'an deux mil dix-sept, le 19 octobre, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Mr BAUDOUIN Daniel, Maire.

**Présents :** BAUDOUIN D. BUISSON A. GRAVIER M. GRIJOLOT L. GUILLOTEAU D. MAGNERON J. MORIN-POUGNARD J. PAGENEAU M.C. PROUST A.M. SIONNET C. ROMANTEAU L. TANGUY J.N.

**Absents :** DROUARD V. (pouvoir L. GRIJOLOT) SIMONNET D.

Monsieur MAGNERON Jacky a été élu secrétaire

Le procès-verbal de la précédente assemblée a été lu et approuvé

## **ORDRE DU JOUR :**

1. Aménagement du cœur du bourg
2. Vente Immobilière Atlantic Aménagement pour logement sociaux route de Péré
3. Rythmes scolaires rentrée 2018
4. Passages à niveau 353 et 355 (fermeture)
5. Rapports distribution et production eau potable
6. Demande d'aide financière
7. Questions diverses

### **1 – AMENAGEMENT DU CŒUR DU BOURG**      **2017-10-1**

Le Maire fait part au conseil de la proposition d'honoraires et décomposition de la mission de Madame NIGUES, Architecte du Patrimoine, relative à la transformation et à la démolition partielle de certains bâtiments faisant partie du cœur du bourg. Cette intervention sera réalisée dans le cadre de l'aménagement urbain plus général, conjointement à l'intervention de la SARL POola Paysagiste et BGR Ingénierie.

Le montant des honoraires de la mission de base s'élève à la somme de 21 211.90 € HT répartis comme suit :

- 17 536.90 € HT pour le cabinet NIGUES
- 3 675.00 € HT pour la SARL ISB

Le dépôt du permis de construire et du permis de démolir devra intervenir avant le 31 décembre 2017 et la durée des travaux sera d'un an maximum.

Le conseil autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires,

**Cette délibération annule et remplace celle du 13 avril 2017**

### **2 – VENTE IMMOBILIERE ATLANTIC AMENAGEMENT POUR LOGEMENTS SOCIAUX ROUTE DE PERE DETACHEMENT TERRAIN A BATIR**      **2017-10-2**

Le Maire informe le conseil que la vente du terrain à Immobilière Atlantique Aménagement (I.A.A.) pour la construction de 12 logements sociaux nécessite un détachement de parcelle.

Un document d'arpentage de la partie cédée après division et une déclaration préalable de division sont donc nécessaires.

Un devis a été établi par le cabinet AIR&GEO de Niort pour la somme de 855.00 € TTC.

Le conseil donne son accord et autorise le maire à signer ce devis.

### **3 - RYTHMES SCOLAIRES RENTREE 2018**

Le Maire informe le conseil que la commune doit se prononcer dès à présent sur le choix de la semaine scolaire de 4 jours ou 4 jours et demi pour la rentrée 2018, sachant que les enseignants sont favorables au retour à la semaine de 4 jours dans l'intérêt de l'enfant.

Par vote à bulletin secret le conseil opte à la majorité pour la semaine de 4 jours (12 voix pour contre une voix pour la semaine de 4,5 jours).

### **4 – PASSAGES A NIVEAU 353 ET 355 (fermeture)**

Le Maire informe le conseil que la SNCF envisage de fermer prochainement les passages à niveau 353 et 355, en conséquence une enquête publique est nécessaire. Mme COUPEAU est désignée commissaire enquêteur. Quant aux passages à niveau de l'ancienne déchèterie et du Chemin de Jule, ils seront automatisés et sécurisés courant 2018.

### **5 – RAPPORTS DISTRIBUTION ET PRODUCTION EAU POTABLE** 2017-10-3

Mr MAGNERON présente au conseil municipal le rapport d'activité 2016 du SMAEP 4B Production et Distribution sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

La commune de MARIGNY compte 414 abonnés pour une consommation de 52 681m<sup>3</sup>.

Ce rapport est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

### **6 – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE**

Par vote à bulletin secret, le conseil municipal donne son accord à la majorité (7 voix) pour une aide financière de 150 € pour aider au paiement d'une facture d'électricité.

### **ACHAT PLATEAU REMORQUE** 2017-10-4

Le conseil municipal décide de se porter acquéreur d'un plateau remorque d'occasion LIDER immatriculé AS-370-VX de 2010 à Mr ROUSSEL Guy demeurant 50bis boulevard Deganne Résidence Plein Ciel 33120 ARCACHON pour la somme de 300 €.

### **INDEMNITE DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS** 2017-10-5

La délibération du 18 février 2016 concernant l'indemnité du Maire et des Adjointes et qui fait référence à l'indice 1015 est ainsi complétée :

« Le montant de l'indemnité de chaque élu subira automatiquement et immédiatement les évolutions de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique »

### **LOYER LOGEMENT COMMUNAL**

Depuis avril 2017, la commune héberge gratuitement au 10 C rue de Beauvoir une famille de migrants Mr ARUSTAMYAN Artur, Mme GHARAKESHISHYAN Marine et leur fils Alen ainsi que Mme ARUSTAMYAN Rima.

Mr ARUSTAMYAN Artur ayant obtenu un titre de séjour pour 6 mois et par la même trouvé un travail, le conseil municipal a décidé de mettre en place un bail de location.

Un loyer d'un montant de 200 € sera donc appliqué à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017 pour une période de 3 mois dans un premier temps. Le retour au loyer normal, soit 455 €, fera l'objet d'une nouvelle délibération.

La commune continuera à assumer les frais d'électricité et d'eau.

### **7 – QUESTIONS DIVERSES**

- PVR rue du Grand Puits : suite à la vente d'une parcelle dans ce secteur, la commune doit maintenant s'engager à amener les réseaux.

- Le Maire informe le conseil que la Croix Rouge peut donner des fonds aux communes qui accueillent des migrants afin de participer aux frais d'électricité, d'eau et d'assainissement. Pour Marigny il y aurait 760 € à récupérer.

- Projet de parc photovoltaïque à Terre-Neuve : les panneaux ne devront être posés que sur la partie bitumée (environ 2 ha) afin de ne pas perturber les papillons. La ligne électrique devra être reliée à Rimbault. Le dépôt du permis de construire est prévu pour fin novembre. Le

Maire informe le conseil que le projet sera présenté à la prochaine réunion par la société VALOREM.

- Comme chaque année les personnes de plus de 75 ans de la commune se verront remettre un colis de Noël

- 11 novembre : rassemblement à 11 heures à la mairie

Le Président

Les membres du conseil municipal